



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.28/3  
1<sup>er</sup> septembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base

Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et  
dynamiques du commerce mondial

Genève, 24-26 octobre 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
AUX SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE  
MONDIAL: LES PRODUITS DE LA MER**

**Note d'information du secrétariat de la CNUCED\***

---

\* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

### Résumé

En 2003, la production halieutique mondiale était de 132,2 millions de tonnes, dont 77 % provenaient des pays en développement, la Chine étant le plus gros producteur. Les pêches de capture sont restées stables, mais l'aquaculture a progressé, atteignant 30 % de la production. Le poisson est la denrée alimentaire la plus exportée par les pays en développement et le principal produit de base exporté pour nombre d'entre eux. La capacité mondiale de capture est trop grande par rapport au stock de poisson. Les subventions à l'augmentation des capacités en sont la principale cause. À cet égard, il a été proposé d'introduire des «catégories» comme dans le secteur de l'agriculture. Le poisson frais est une denrée précieuse, mais difficile à échanger et à transporter, et fait l'objet de réglementations sanitaires et de normes de qualité très strictes.

La consommation de poisson augmente. Dans les pays développés, le poisson est considéré avant tout comme un aliment sain. Dans les pays pauvres, il joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire. Étant donné les obstacles à l'augmentation des prises, l'aquaculture est promise à un bel avenir. Le développement du secteur des pêches peut contribuer à la croissance du revenu national et de l'emploi, à une plus grande sécurité alimentaire, à la naissance d'une industrie locale de transformation et à l'accroissement des recettes en devises.

Des accords ont été conclus pour accorder des droits de pêche à des étrangers dans les zones économiques exclusives. La gouvernance commune des pays côtiers est facilitée par des organes régionaux de pêche. Le Code de conduite international de la FAO pour une pêche responsable prévoit des mesures pour des pratiques de pêche durable.

L'assistance technique est nécessaire pour évaluer les ressources halieutiques disponibles et s'assurer de la durabilité des stocks. L'information et la formation jouent aussi un rôle essentiel. La valeur du poisson produit ou capturé peut être accrue en réduisant les prises accessoires, en rationalisant la pêche, en diminuant les pertes pendant la transformation et en améliorant la qualité. Il est aussi essentiel de faciliter l'accès à des sources de financement.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION .....	5
I. PRODUCTION HALIEUTIQUE .....	6
A. Tendances mondiales .....	6
B. Réduction des prises et de la capacité de la flotte .....	6
C. Aquaculture marine et continentale .....	8
1. Développement de l'aquaculture .....	8
2. Impacts sur l'environnement .....	9
II. CONSOMMATION DE POISSON ET DE PRODUITS DÉRIVÉS .....	10
A. Hausse de la demande .....	10
B. Exigences de qualité .....	10
III. COMMERCE .....	11
A. Tendances mondiales .....	11
B. Sous-secteurs dynamiques .....	13
IV. DES PÊCHES DURABLES .....	14
A. Stocks de poisson et gestion des stocks .....	14
B. Droit de la mer, zone économique exclusive et accords internationaux .....	16
C. Rôle des organes régionaux de pêche .....	18
D. Certification, écoétiquetage, production issue de l'élevage biologique .....	18
V. RÔLE DES PÊCHES DANS LES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ .....	19
A. Emploi, sécurité alimentaire, revenus et source de devises .....	19
B. Rôle des petites entreprises de pêche dans le développement national et la réduction de la pauvreté .....	20
C. Financement des petites entreprises de pêche .....	20
VI. CONCLUSION .....	21

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Page</i>
<b>Annexes</b>	
I. Les neuf divisions et 50 groupes d'espèces adoptées dans la Classification statistique internationale type des animaux et des plantes (CSITAPA) de la FAO ..	23
II. Production mondiale de poisson (tonnes) .....	24
III. Liste de certains organes internationaux et régionaux de pêche .....	25

## INTRODUCTION

1. Le commerce international de poisson, et plus particulièrement de crustacés frais et de préparations à base de poisson, a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie<sup>1</sup>. Le secteur du poisson est l'un des plus complexes parmi les produits de base. Le présent rapport s'efforce de discerner les problèmes multiples qui se posent dans ce secteur, notamment dans les domaines de la production, de la consommation, de la transformation, du commerce et des politiques. Ce secteur est complexe, notamment en raison de la double dualité du poisson: bien échangeable et aliment de base, poisson transformé et poisson frais. Cela est aussi dû au caractère renouvelable mais épuisable de la ressource et aux politiques internationales relatives à la gestion du stock mondial, aux subventions, aux droits de pêche, à la traçabilité et aux normes.

2. La demande totale et la consommation humaine de poisson augmentent tandis que les stocks s'épuisent. Déjà, certains poissons ne peuvent plus être capturés dans des régions où ils étaient traditionnellement abondants. La morue a disparu des eaux territoriales canadiennes. Certaines organisations non gouvernementales (ONG) recommandent aux consommateurs de limiter leur consommation alimentaire de poissons et d'acheter de préférence des variétés locales ou certifiées par le Maritime Stewardship Council (MSC) ou issues de l'aquaculture biologique<sup>2</sup>. Tous les experts s'accordent à dire que les stocks de poisson s'épuisent, même si le tableau est différent selon les régions.

3. Les pays en développement tirent d'importants revenus des industries de la pêche (capture, aquaculture et transformation)<sup>3</sup>, mais l'accès aux marchés étrangers pourrait être amélioré. Ils sont intéressés par des formations qui leur permettraient d'accroître leur capacité d'exportation et de satisfaire aux exigences et aux normes de qualité.

4. Le poisson est aussi un aliment de base pour les populations côtières qui vivent directement de la pêche.

5. La présente étude porte sur les poissons, les mollusques, les crustacés, les invertébrés marins, les amphibiens, les reptiliens et les mammifères marins, à l'exclusion des plantes marines<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> «Renforcement de la participation des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial: Tendances, questions et politiques», CNUCED, Genève, 15 décembre 2004, TD/B/COM.1/EM.26/2.

<sup>2</sup> *Fish, A Consumer's Guide*, WWF, Suisse 2004.

<sup>3</sup> En 2003, les pays en développement ont représenté 77 % de la production halieutique mondiale en volume et 48 % des exportations mondiales en valeur (*source*: Fishstat, FAO).

<sup>4</sup> L'annexe I illustre les principaux groupes d'espèces définis au niveau international à des fins de classification statistique.

## I. PRODUCTION HALIEUTIQUE

### A. Tendances mondiales

6. En 2003, la production halieutique mondiale était estimée à 132,2 millions de tonnes, dont 81,3 millions de tonnes provenaient de la capture marine, 9 millions de tonnes de la capture continentale, 16,7 millions de tonnes de l'aquaculture marine et 25,2 millions de tonnes de l'aquaculture continentale<sup>5</sup>. La production mondiale de poisson a augmenté à un rythme annuel de 2,3 % sur la période 1990-2003. Ce taux est resté le même pendant les cinq dernières années de la période considérée. Si la pêche de capture a atteint son maximum et est restée stable depuis le début des années 90, l'aquaculture s'est développée et explique à elle seule la croissance de la production. Son taux d'expansion est plus élevé que celui de n'importe quelle production animale pour la consommation humaine. La part de l'aquaculture dans la production totale de poisson, de mollusques et de crustacés est passée de 3,9 % en 1970 à 30 % en 2002. Avec 71,2 % de la production aquacole, la Chine est de loin le principal producteur. La production aquacole en eau douce pour l'alimentation humaine représente 58 % de la production aquacole totale et provient à 90 % des pays en développement.

### B. Réduction des prises et de la capacité de la flotte

7. La capacité de la flotte mondiale est mesurée par plusieurs indicateurs: nombre de navires pontés et non pontés, nombre de navires à moteur et sans moteur, et tonnage brut. Le nombre de navires pontés reste stable à environ 1,3 million tandis que celui des navires de pêche non pontés s'établit à 2,8 millions environ, dont 65 % sont sans moteur. L'Asie possède 85 % des navires pontés, 50 % des navires non pontés à moteur et 83 % des navires sans moteur. Le reste des navires pontés (15 %) est réparti entre l'Europe (8,9 %), l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale (4,5 %), l'Afrique (1 %), l'Amérique du Sud (0,6 %) et l'Océanie (0,2 %)<sup>6</sup>.

8. La capacité de capture au niveau mondial est trop grande par rapport aux stocks disponibles. Les subventions versées aux pêcheurs pour les inciter à accroître leur capacité de pêche en sont la principale cause. Parmi ces subventions figurent celles allant à l'infrastructure de pêche, au renouvellement et à la modernisation de la flotte de pêche, au soutien des prix et à la commercialisation. Il n'existe pas de régime particulier réglementant les subventions à la pêche dans les accords de l'OMC. Toutefois, dans les négociations du Cycle de Doha, certains États membres ont proposé d'établir des catégories analogues à celles utilisées pour les subventions agricoles, avec différents objectifs de libéralisation pour chacune de ces catégories. D'autres États membres jugent inutiles d'instaurer un régime particulier pour les subventions à la pêche étant donné que ce secteur n'est pas différent des autres secteurs et que le problème de la surexploitation est davantage lié à la gestion des ressources qu'aux subventions<sup>7</sup>. Toutefois,

---

<sup>5</sup> L'annexe II illustre l'évolution de la production provenant des captures et de l'aquaculture pendant la période allant de 1980 à 2003.

<sup>6</sup> Source: *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004*, FAO, Rome 2005.

<sup>7</sup> Le PNUE a organisé une table ronde sur cette question (*Promoting Development and Sustainability in Fishery Subsidies Disciplines*) à Genève le 30 juin 2005  
<http://www.unep.ch/etb/events/2005rtgeneva.php>.

plusieurs pays ont déjà pris des mesures pour réduire ou réorienter leurs subventions. Par exemple, depuis la réforme de sa politique commune de pêche en 2002, l'UE a axé ses subventions sur l'amélioration des conditions de travail à bord plutôt que sur le renouvellement et la modernisation de la flotte.

### 1. Politique de l'UE dans le secteur de la pêche: navires et prises

L'UE a déjà réorienté ses subventions afin de sauvegarder ses ressources. Elle s'efforce de réduire la capacité de sa flotte, de pénétrer de nouveaux marchés en améliorant la qualité des produits, de promouvoir des produits dont le processus de fabrication est respectueux de l'environnement, et de trouver des marchés pour les espèces dont la production est excédentaire ou qui sont sous-exploitées.

#### Nombre de navires

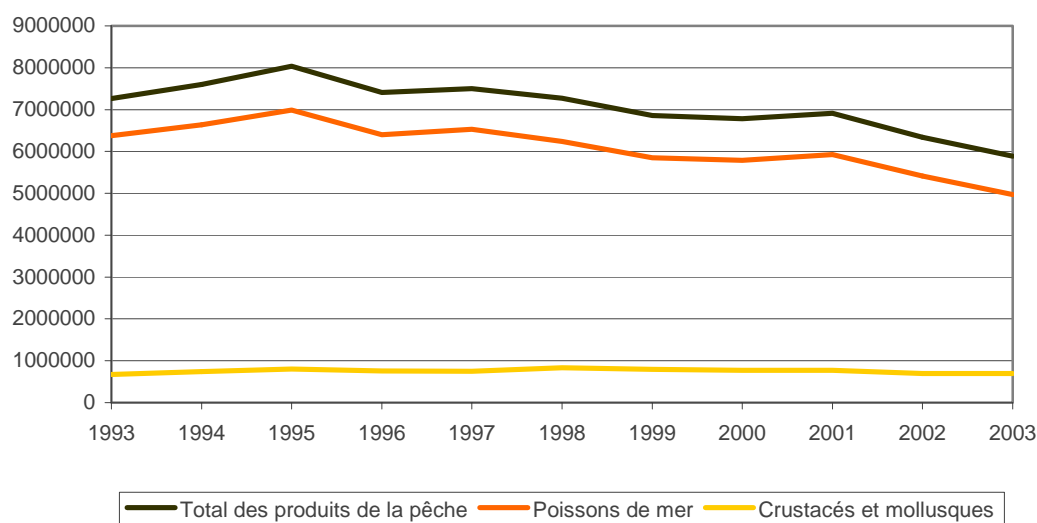
	1995	2000	2001	2002	2003	2004
UE (15 pays)	103 633	95 381	92 328	90 129	88 122	82 351
Islande	:	1 997	2 016	1 939	1 876	1 828
Norvège	:	13 014	11 951	10 651	9 933	8 183

#### Tonnage brut

	1995	2000	2001	2002	2003	2004
UE (15 pays)	1 998 391	2 007 262	2 005 765	1 965 484	1 911 696	1 845 486
Islande	:	180 203	191 487	191 629	183 773	191 267
Norvège	:	392 281	407 010	394 482	395 327	394 846

*Source:* New Cronos, EUROSTAT.

Si le nombre des navires composant la flotte de l'UE a régulièrement diminué depuis 1995, ce n'est que depuis 2002 et la mise en œuvre d'une nouvelle politique commune de pêche que le tonnage total a commencé à diminuer. Le graphique 1 illustre la diminution des prises de l'UE depuis le record atteint en 1995.

**Graphique 1: Prises de poisson de l'UE (25 pays) en tonnes dans le monde**

Source: New Cronos, EUROSTAT.

## C. Aquaculture marine et continentale

### 1. Développement de l'aquaculture<sup>8</sup>

9. En 2002, la contribution de l'aquaculture à l'offre mondiale de poisson, de crustacés et de mollusques représentait 30 % de la production totale en poids. Au niveau mondial, le secteur a crû à un taux annuel moyen de 8,9 % pendant la période 1970-2002. Sa part dans l'offre totale de protéines est en augmentation. En 2002, les pays en développement ont représenté 90,7 % de la production aquacole et la Chine à elle seule 70 %. Dans les pays en développement, à l'exclusion de la Chine, la croissance de la production aquacole de poisson, de mollusques et de crustacés a dépassé celle des pays développés.

10. La majeure partie de la production aquacole de poisson, de mollusques et de crustacés provient des espèces d'eau douce (57,7 % en volume en 2002). Toutefois, même si les poissons d'eau marine et d'eau saumâtre représentent seulement 42,3 % en volume, ils représentent 51,6 % de la valeur de cette production en raison du prix élevé des espèces de poissons et de crustacés. Même si elle n'est pas encore très répandue, l'aquaculture marine se développe. Elle porte notamment sur l'engraissement de morue de l'Atlantique ou de thon sauvage dans des cages marines avant de les vendre. Le tableau 1 illustre les principales espèces d'élevage et leur croissance<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Toutes les statistiques figurant dans la présente section sont tirées de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004*, FAO, Rome 2005.

<sup>9</sup> L'annexe I reproduit une classification des espèces mentionnées dans le tableau 1.



**Tableau 1. Production aquacole mondiale: volume, valeur et croissance des principaux groupes d'espèces en 2003**

	Poissons d'eau douce	Mollusques	Poissons diadromes	Crustacés	Poissons de mer
Volume (milliers de tonnes)	23 143	12 302	2 646	2 792	1 249
Valeur en 2002 (millions de dollars É.-U.)	21 343	10 512	6 465	10 839	4 144
Croissance moyenne annuelle du volume en pourcentage (1995-2003)	7,5	4,9	7,2	12,3	11,2

*Source:* Fishstat, FAO.

## 2. *Impacts sur l'environnement*

11. Compte tenu de l'augmentation de la demande et du fait que la production provenant des pêches de capture a atteint son maximum viable, l'aquaculture semble promise à un bel avenir. Toutefois, les contraintes de production sont nombreuses et diverses: l'infrastructure doit être renforcée pour répondre aux besoins liés aux différentes étapes de l'élevage du poisson, au recyclage de l'eau ainsi qu'à la transformation et/ou à l'emballage du poisson, et un accès fiable aux aliments pour poisson, aux services vétérinaires et aux médicaments doit être garanti. L'aquaculture, telle qu'elle est souvent pratiquée, n'est pas forcément une panacée pour protéger des stocks qui s'épuisent tout en satisfaisant la demande. En effet, les aliments destinés à l'aquaculture peuvent provenir de farine de poisson capturé. L'aquaculture a aussi des effets sur l'environnement en épuisant et en dégradant les ressources (propagation d'agents pathogènes des stocks élevés sur les stocks sauvages et pollution par le rejet d'effluents, de déchets solides et de poissons échappés).

12. Plusieurs pays se sont efforcés de mettre en œuvre les principes d'une aquaculture raisonnable. Les mécanismes du marché exercent aussi une forte influence, alors même que les normes d'importation se font de plus en plus strictes mais pas seulement à l'égard du poisson d'élevage. Le commerce d'espèces en danger, l'étiquetage de l'origine, la traçabilité, la chaîne de surveillance et la tolérance zéro concernant certains résidus de médicaments vétérinaires figurent parmi les questions abordées dans les conditions d'importation. La certification des produits, l'écoétiquetage, le commerce éthique ou équitable et la certification des produits biologiques permettent au poisson de satisfaire les exigences des consommateurs, mais supposent des coûts additionnels et des investissements plus importants dans les installations de production.

## II. CONSOMMATION DE POISSON ET DE PRODUITS DÉRIVÉS

### A. Hausse de la demande

13. La plupart des poissons destinés à la consommation humaine sont vendus frais (52 %), tandis que 26 % sont congelés, 11 % mis en conserve et 10 % fumés. La part du poisson frais augmente. Compte tenu de leur caractère fortement périssable, le poisson vivant et le poisson frais ne sont pas les articles les plus échangés au niveau international, mais leur part du commerce progresse rapidement grâce aux progrès techniques réalisés dans les transports.

14. La consommation mondiale de poisson continue d'augmenter aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Le poisson est une source d'oligo-éléments, de minéraux, d'acide gras essentiel et de protéines. Dans les pays riches, la demande est soutenue par l'argument commercial selon lequel le poisson est un aliment sain. Dans les pays pauvres, la demande est aussi forte car le poisson joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire. Le poisson fumé est souvent la source principale de protéines pour les populations continentales, en particulier pendant la période de «soudure», lorsque la récolte de l'année précédente a été entièrement vendue et que la nouvelle n'a pas encore été faite (cela est particulièrement vrai en Afrique de l'Ouest). Au total, le poisson représente au moins 20 % de la consommation moyenne par habitant de protéines animales de plus de 2,6 milliards de personnes. Dans les pays industrialisés, la part du poisson dans l'absorption totale de protéines a diminué entre 1992 et 2001, passant de 8 % à 7,7 %, tandis que dans les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, elle atteint plus de 20 %, tout en étant probablement sous-estimée, car la pêche vivrière n'est pas incluse dans les statistiques officielles. Elle dépasse plus de 50 % de la consommation totale de protéines animales dans les petits États insulaires en développement<sup>10</sup>.

15. En 2003, la production halieutique pour la consommation humaine a atteint 78 % de la production mondiale totale, le reste étant transformé en produits non alimentaires (essentiellement en farine et en huile de poisson). Si la production totale des pêches de capture stagne, voire diminue légèrement, la consommation humaine continue de croître. La demande est satisfaite grâce à l'augmentation de la production aquacole et à la diminution des prises destinées à des besoins non alimentaires.

### B. Exigences de qualité

16. La plupart des poissons commercialisés sont des poissons frais, mais ce sont eux dont le commerce et en particulier le transport sont les plus coûteux. Le poisson est l'un des rares produits de base dont la transformation n'augmente pas le prix: le poisson frais ou vivant est plus cher que le poisson en conserve, congelé ou fumé. Comme pour tout autre produit alimentaire importé, les normes sanitaires des pays riches sont extrêmement strictes. Des règlements sanitaires et des normes de qualité reposant sur l'analyse des risques aux points critiques (HACCP) ont été adoptés dans les pays développés pour les produits halieutiques. Les produits importés dans l'UE et aux États-Unis doivent faire l'objet d'un certificat sanitaire original apposé par des établissements agréés et indiquer le nom du pays d'origine. Des établissements

---

<sup>10</sup> Source: *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004*, FAO, Rome 2005.

de certification ont été agréés dans certains pays en développement. L'UE a mis au point un programme de certification pour les pays exportateurs non membres de l'UE. Lorsqu'un établissement a été agréé, les produits qui en sortent n'ont pas besoin de faire l'objet d'une inspection vétérinaire aux frontières de l'UE. En juin 2005, 68 pays possédaient au moins une société agréée par l'UE. Toutefois, les entreprises des pays pauvres ont des difficultés à obtenir leur agrément. Le tableau 2 illustre la répartition régionale des agréments délivrés par l'UE.

**Tableau 2: Nombre de pays par région possédant au moins une entreprise agréée par l'UE**

	Nombre de pays bénéficiant d'agréments	Nombre total de pays	Nombre de pays côtiers	Ratio: nombre d'agréments/nombre de pays
Afrique	22	53	40	42 %
Amérique	22	35	33	63 %
Asie	21	44	32	48 %
Océanie	3	15	15	20 %

*Source:* Calculs effectués par la CNUCED à partir de renseignements provenant de la Commission européenne<sup>11</sup>.

17. Les capacités doivent être renforcées dans toutes les régions et en particulier en Océanie. Des programmes d'aide à la modernisation des installations et à l'amélioration des compétences en matière d'inspection existent mais ils ne sont pas encore suffisants pour que les pays en développement puissent tirer parti des débouchés qu'offre le secteur du poisson.

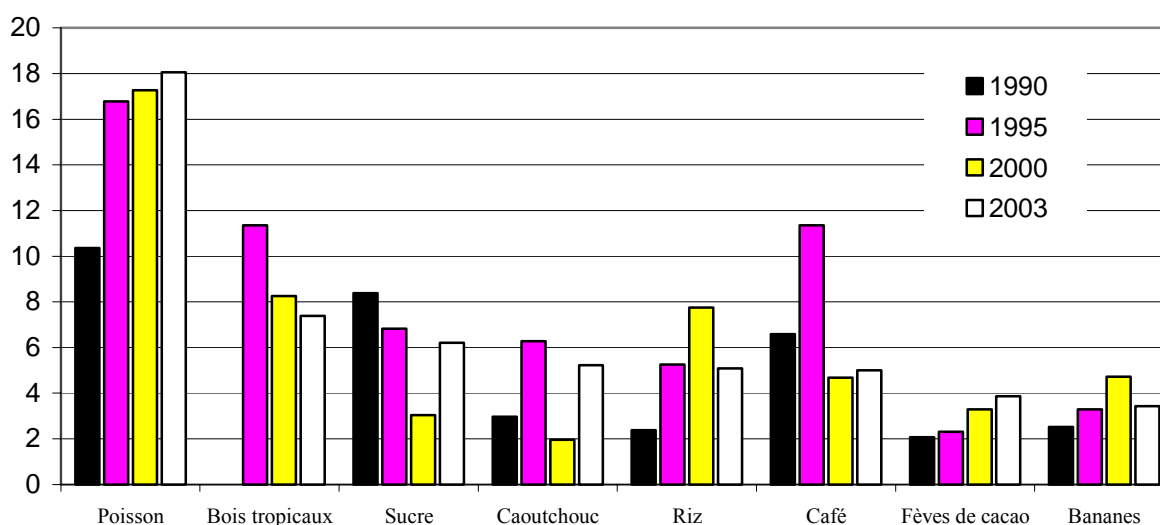
### III. COMMERCE

#### A. Tendances mondiales

18. Pour les pays en développement, la valeur des exportations totales de poisson est plus importante que celle des autres exportations classiques de produits agricoles.

<sup>11</sup> Listes des établissements de produits des pays tiers,  
<http://forum.europa.eu.int/irc/sanco/vets/info/data/listes/table0.html>.

**Graphique 2: Valeur des exportations des principaux produits agricoles et forestiers des pays en développement (en milliards de dollars É.-U.)**



*Source:* Statistiques provenant de la FAO, de l'Organisation internationale des bois tropicaux et de COMTRADE.

19. En 2002, 38 % environ de la production halieutique mondiale ont été échangés au niveau international, et 49 % de la production en valeur provenaient des pays en développement<sup>12</sup>. Les pays développés ont représenté 82 % des importations mondiales de produits halieutiques, le Japon arrivant en tête avec 22 %, suivi des États-Unis avec 16 %, puis de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. La Chine a été le plus grand exportateur en 2002, devançant pour la première fois la Thaïlande, la Norvège et les États-Unis.

20. Le tableau 3 illustre l'importance relative des exportations asiatiques. Il convient aussi de noter que les pays à faible revenu et à déficit alimentaire ont représenté 20 % des exportations mondiales. Les exportations des autres pays en développement ont atteint près de 30 %<sup>13</sup>. Le tableau 3 montre aussi le poids des exportations de produits halieutiques dans les pays en développement et donc l'intérêt que ces pays ont à préserver et à accroître leurs débouchés.

<sup>12</sup> Stefania Vannuccini, «Overview of fish production, utilization, consumption and trade», novembre 2004, FAO, p. 19.

<sup>13</sup> Voir la section V pour un examen plus détaillé de cette question.

**Tableau 3. Valeur des exportations de produits de la pêche en 2002**

	Valeur en milliers de dollars É.-U.	Part des exportations mondiales en valeur (%)
Afrique	3 153 171	5
Amérique du Nord et Amérique centrale	7 999 607	14
Amérique du Sud	5 177 442	9
Asie	19 596 752	34
Europe	20 469 131	35
Océanie	1 815 036	3
<b>Monde</b>	<b>58 211 139</b>	<b>100</b>
Pays industriels	27 322 773	47
Pays en transition	2 184 806	4
Pays à faible revenu et à déficit alimentaire	11 827 911	20
Autres pays en développement	16 875 649	29

*Source:* FAO, Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches.

21. Les droits de douane frappant les exportations de poisson des pays en développement dans les pays développés sont généralement faibles ou nuls en raison des préférences accordées. Dans les pays de la quadrilatérale, même les droits NPF sont relativement faibles. Ils tournent généralement autour de 5 % et ne dépassent qu'exceptionnellement les 20 %. Les droits de douane frappant les importations en provenance de pays en développement sont plus élevés et peuvent constituer de véritables obstacles.

22. Les réglementations sanitaires des produits de la pêche sont la principale restriction à l'entrée sur les marchés. D'autres considérations environnementales ou sociales peuvent exister en fonction des préférences des consommateurs. L'écoétiquetage, le label «commerce équitable» ou une commercialisation adaptée sont des moyens de surmonter ce type d'obstacle.

## **B. Sous-secteurs dynamiques**

23. En 2002, la crevette est restée le principal produit de la pêche échangé en valeur. Les autres grands groupes de produits exportés sous diverses formes sont le poisson de fond, le thon et le saumon. Les produits issus de l'aquaculture représentent 22 % des exportations totales, contre 36 % pour les produits non alimentaires (principalement la farine et l'huile de poisson). Le tableau 4 illustre les principaux types d'exportations de produits de la pêche, leur taux de croissance et la part des pays en développement. Le poisson vivant, le poisson frais et le poisson congelé, qui sont les produits qui ont le plus de valeur, ont affiché une croissance annuelle moyenne de 7,8 % pendant la période 1985-2002. En général, la part des exportations de pays en développement dans la totalité de ces produits a augmenté pendant la période considérée. C'est dans les préparations à base de poisson et le poisson en conserve que cette

progression a été la plus forte, mais compte tenu de ce qui a été dit au sujet de la valeur des produits frais, cela n'implique pas forcément que les produits transformés ont davantage de valeur.

**Tableau 4. Évolution de la valeur des exportations de produits de la pêche et de la part des pays en développement dans les exportations mondiales**

CTCI et produits	Valeur (milliards de dollars É.-U.)			Taux de croissance annuel moyen des exportations (%)			Part des pays en développement dans les exportations mondiales (des produits considérés en pourcentage)		
	1985	1995	2002	85-95	95-02	85-02	1985	1995	2002
<b>03 Poissons, crustacés, mollusques</b>	8,6	24,6	27	9,5	1,5	6,3	42	52	51
034 Poissons frais, réfrigérés ou congelés	2,6	7,6	9	10,5	3,3	7,8	33,3	39,1	39,2
035 Poissons salés, séchés ou fumés	0,2	0,7	0,8	12,2	1,8	8,1	21,1	24,9	28,4
036 Crustacés, frais ou congelés	4	11,4	11,3	8,7	0,2	5	57	69,5	65,9
037 Préparations et conserves de poisson, etc.	1,8	5	6	9,9	1,7	7,2	39	56,2	60

*Source:* Calculs effectués par la CNUCED à partir des données de la base COMTRADE.

24. L'exploitation d'installations de transformation dans les pays en développement est souvent une aventure risquée compte tenu des problèmes de fiabilité de l'approvisionnement, de l'insuffisance des études de marché, de la mauvaise qualité des produits et de la faiblesse des partenariats avec les consommateurs. La mise en œuvre de nouvelles normes de qualité et mesures de contrôle de la sécurité dans les principaux pays importateurs est un facteur supplémentaire qui accroît la nécessité d'investir et de renforcer les capacités afin de tirer parti des débouchés à l'exportation vers les principaux pays développés importateurs.

#### IV. DES PÊCHES DURABLES

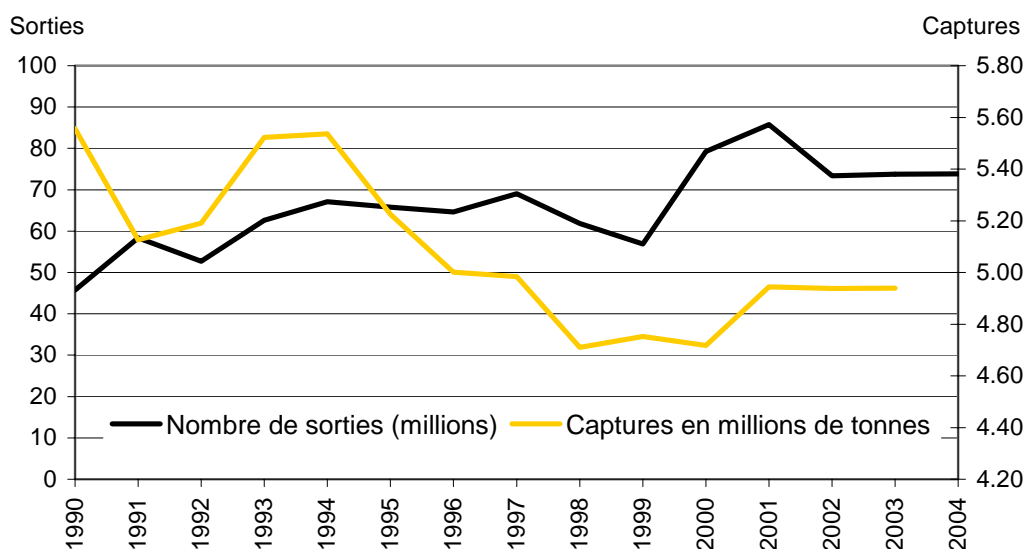
##### A. Stocks de poisson et gestion des stocks

25. En 1974, 10 % des stocks mondiaux de poisson étaient considérés comme épuisés ou surexploités. Depuis, la surexploitation a été telle que 25 % des stocks sont considérés comme épuisés, surexploités ou en phase de reprise, 50 % sont pleinement exploités (ce qui est proche du niveau maximum durable de capture) et 25 % sous-exploités ou modérément exploités. Bien que la situation soit extrêmement alarmante dans l'ensemble, elle varie beaucoup d'une région à l'autre et d'une espèce à l'autre.

26. La région la plus productive reste le Pacifique Nord-Ouest, où les espèces dont les prises fluctuent sont principalement la sardine japonaise et le lieu d'Alaska. Les stocks de ces deux poissons diminuent depuis la fin des années 80 à tel point que la production a baissé de 3 % dans la région, malgré l'augmentation des prises d'autres espèces. Même si le volume des prises joue un rôle dans l'évolution des stocks, l'environnement peut avoir un impact important sur le niveau des stocks. Par exemple, le phénomène «El Niño» est le principal facteur déterminant la taille

des captures marines dans le Pacifique Sud-Est, où 80 % des prises sont constituées d'anchois du Pérou, de chinchard du Chili et de sardine d'Amérique du Sud<sup>14</sup>.

**Graphique 3. Mesure de l'activité de pêche:  
sorties en mer et captures aux États-Unis**



*Source:* Communication du National Marine Fisheries Service, Fisheries Statistics Division, Silver Spring, MD (États-Unis), et Fishstat (FAO).

27. Le graphique 3 indique que le nombre de sorties en mer<sup>15</sup> aux États-Unis a augmenté de 70 % en moins de 14 ans, alors que les captures ont diminué de 11 %. Cela s'explique essentiellement par l'accroissement de la flotte et de l'activité de pêche, ce qui témoigne d'un épuisement de la ressource.

28. Compte tenu de la réduction des stocks d'espèces à forte valeur telles que la morue dans l'Atlantique Nord-Est, les sociétés et les industries de la pêche ont commencé à s'intéresser à des espèces de poisson dont la valeur était jusqu'alors considérée comme insuffisante. Par exemple, les captures de merlan bleu et d'anguille augmentent dans l'Atlantique Nord-Est, ces poissons ayant été acceptés par les consommateurs en raison de leur faible prix.

29. Même si une distinction doit être faite entre régions et espèces, ainsi qu'entre la pêche en haute mer et celle pratiquée sur le plateau continental, les stocks de poisson ont globalement diminué au cours des 40 dernières années. Par exemple, quatre des 16 régions statistiques de la FAO ont atteint leur maximum historique de production et quatre ont enregistré une forte

<sup>14</sup> *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004*, FAO, Rome 2005.

<sup>15</sup> Le nombre de sorties en mer est un indicateur statistique indirect de l'intensité de la pêche, plus le nombre de sorties est important et plus l'activité de pêche est importante et donc l'exploitation des ressources. L'augmentation du nombre de sorties peut provenir de l'épuisement de la ressource et servir à compenser les difficultés à prendre du poisson.

diminution de la production, notamment de 50 % par rapport au sommet atteint en 1968 dans l'Atlantique Nord-Ouest, de 47 % par rapport au sommet atteint en 1978 dans l'Atlantique Sud-Est et de 31 % par rapport au sommet atteint en 1994 dans le Pacifique Sud-Est<sup>16</sup>.

30. En raison de leur migration, de leur présence dans les eaux territoriales de plusieurs États côtiers ou dans les eaux internationales, les stocks de poisson ne peuvent pas être gérés au niveau national seulement. Ils doivent l'être à l'échelon régional ou international.

#### **B. Droit de la mer, zone économique exclusive et accords internationaux**

31. Les stocks de poisson n'ont pas de frontières territoriales, mais les droits de pêche sont alloués à des entreprises de pêche dans la zone maritime nationale. Les captures effectuées dans une zone économique nationale ou dans une zone maritime internationale peuvent influencer sur la durabilité des stocks dans d'autres pays et réduire la productivité des pêcheurs.

32. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de décembre 1982 énonce des principes relatifs à la zone économique exclusive: l'État côtier y a des droits souverains sur les ressources naturelles et certaines activités économiques jusqu'à 200 milles marins de la côte. La zone économique exclusive peut être pleinement exploitée par l'État côtier et par ses entreprises de pêche et l'excédent éventuel peut être vendu à des parties étrangères, qu'il s'agisse de gouvernements ou d'entreprises. Les accords donnant à des étrangers l'accès à la zone économique exclusive doivent être détaillés et complets afin de préserver les ressources naturelles et de développer les capacités nationales de vivre de l'exploitation de ces ressources. Lorsque les stocks de poisson chevauchent plusieurs zones économiques exclusives ou migrent beaucoup, la conservation et la répartition équitable de la ressource exigent une gouvernance commune de la part des États côtiers concernés. C'est là le rôle des organes régionaux de pêche, qui formulent des recommandations pour la gestion des stocks dans les eaux côtières et en haute mer. Les accords bilatéraux (ou multilatéraux) entre les parties contractantes des organes régionaux de pêche font généralement référence à leurs recommandations.

33. En 1995, la FAO a établi un code international de conduite pour une pêche responsable en consultation avec des partenaires internationaux, à la demande de la Conférence internationale sur la pêche responsable qui s'est tenue à Cancún en mai 1992<sup>17</sup>. En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a souligné, dans Action 21, la nécessité d'adopter une approche de précaution dans le secteur de la pêche. Le Comité des pêches de la FAO appuie l'application de ce code, la surveillance et en rend compte.

34. Les accords avec des flottes étrangères peuvent avoir des effets à la fois positifs et négatifs. Parmi les avantages que retire l'État côtier qui donne à une flotte étrangère accès à sa zone économique exclusive figurent la possibilité de pénétrer de nouveaux marchés étrangers, l'accès à de hautes technologies, l'efficacité accrue de la pêche, et les partenariats à long terme.

---

<sup>16</sup> *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2004*, FAO, Rome, 2005.

<sup>17</sup> *Code de conduite pour une pêche responsable, 1995*, FAO, Rome, [http://www.fao.org/documents/show\\_cdr.asp?url\\_file=/DOCREP/005/V9878E/V9878E00.htm](http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/005/V9878E/V9878E00.htm), août 2005.



Le principal inconvénient est le manque de souplesse de ces partenariats. Ceux-ci permettent d'améliorer la qualité des produits, de former les pêcheurs locaux, d'employer des équipages locaux et de surveiller les stocks. Mais, ils risquent aussi de donner lieu à une activité de pêche trop efficace, à des conflits avec les pêcheurs locaux et à une concurrence sur les marchés étrangers. Par ailleurs, une exploitation exclusivement nationale de la zone économique exclusive comporte aussi des avantages et des inconvénients. Entrent dans les aspects positifs les avantages sociaux, la meilleure surveillance de la sécurité alimentaire et les relations avec d'autres activités économiques sur terre. Les aspects négatifs sont la mauvaise qualité des produits et l'absence de marché pour les espèces à forte valeur. La deuxième option permet d'avoir un développement équilibré du secteur et d'établir des liens avec le tourisme. Toutefois, elle fait courir le risque de surexploitation des ressources, de conflits entre la flotte artisanale et les autres flottes et de dépendance à l'égard des marchés étrangers<sup>18</sup>.

35. La conclusion d'accords peut être particulièrement intéressante pour des pays pauvres qui ne sont pas capables de prendre les mesures nécessaires à la protection de leurs ressources. Des accords entre gouvernements et entre gouvernements et entreprises peuvent être envisagés. De tels accords permettent aux pays les plus pauvres de tirer parti des ressources des pays les plus riches (contrôle, recherche, formation, matériel, etc.). Ils renferment des articles sur le partenariat et le développement durable. Par exemple, des sociétés de pêche ont signé des accords avec la Mauritanie dans le cadre de l'accord frontalier conclu entre l'UE et ce pays prévoyant:

- L'embauche parmi l'équipage d'un nombre minimum de Mauritaniens à former (soit en Mauritanie, soit à l'extérieur);
- Un appui aux pêcheurs mauritaniens par le biais de la formation;
- Une collaboration et la communication d'informations sur les entrées et sorties des navires des eaux territoriales mauritaniennes;
- La surveillance 24 heures sur 24 des navires par télédétection;
- La vérification des livres de bord par les autorités mauritaniennes;
- Des partenariats de recherche entre centres de recherche et établissements universitaires européens et mauritaniens.

36. Les entreprises de pêche étrangères et locales jouent un rôle dans l'épuisement des stocks. Les pêcheurs locaux peuvent abandonner les pratiques traditionnelles de gestion des stocks lorsque les prises sont destinées à l'exportation. Il est difficile de convaincre les pêcheurs, en particulier lorsque ceux-ci sont pauvres et préoccupés par leur avenir à court terme, de réglementer les prises d'espèces en danger. Cela est particulièrement vrai lorsque la pêche représente la source essentielle de revenus et qu'aucune alternative rentable n'existe. On peut

---

<sup>18</sup> *Source*: Rapport de l'Atelier sur la promotion d'accords de pêche équitables compatibles avec une exploitation durable des ressources halieutiques, Saly Torudal, Sénégal, 27-29 mars 2001, Papa Samba Diouf, Khady Sane et Kees Lankester.

envisager d'adopter des solutions réglementaires et économiques pour assurer la durabilité des stocks et garantir les revenus des pêcheurs.

### **C. Rôle des organes régionaux de pêche<sup>19</sup>**

37. Les organes régionaux de pêche sont créés par des accords internationaux. Ils proposent un cadre dans lequel des représentants des gouvernements s'entendent sur les méthodes de gestion des ressources halieutiques de haute mer et des stocks chevauchants. Ils visent à renforcer la coopération régionale afin de garantir à la fois la préservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques. Ils formulent des recommandations sur les mesures de gestion et de conservation à prendre sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles. Leurs recommandations doivent être mises en œuvre par toutes les parties contractantes. Les engagements internationaux, de plus en plus nombreux, de promouvoir une pêche responsable devraient favoriser le respect des mesures adoptées par les organisations régionales de pêche. Malgré les progrès réels accomplis, ces mesures ne sont pas encore totalement respectées.

38. Les organes régionaux de pêche représentent un cadre approprié pour la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. La plupart des organismes régionaux de pêche ont déjà adopté des mesures pour dissuader les capitaines de navire battant pavillon de parties non contractantes de ne pas respecter les règles de conservation. Ces mesures empêchent les navires concernés de débarquer leurs prises dans les ports des parties contractantes et de transférer le poisson d'un navire à un autre dans des zones placées sous la surveillance des organes régionaux de pêche. Certains de ces organes ont aussi mis en œuvre des programmes d'inspection conjointe pour veiller à ce que les parties contractantes respectent les mesures adoptées.

### **D. Certification, écoétiquetage, production issue de l'élevage biologique**

39. Les principaux pays importateurs ont modifié leur réglementation sanitaire et leurs normes de qualité pour les rendre plus restrictives, souvent sous la pression de consommateurs préoccupés par la sécurité des aliments et l'environnement. Ces modifications portent sur l'adoption de nouvelles règles d'étiquetage et de la notion de traçabilité (comparable à celle mise en place pour la viande de bœuf) par certains pays, la limitation ou l'interdiction de résidus chimiques dans les produits aquacoles, la certification du caractère durable de l'aquaculture, la surexploitation de certains stocks de poisson et l'assurance que les produits ne proviennent pas d'une pêche illégale, non réglementée ou non déclarée.

40. Le WWF préconise que les consommateurs des pays développés limitent leur consommation de poisson et de produits dérivés, privilégient les produits locaux par rapport à ceux qui sont importés, et achètent du poisson importé provenant de l'aquaculture à la seule condition que celui-ci soit issu d'un élevage biologique<sup>20</sup>. Les préoccupations à l'égard de la durabilité des stocks de poisson augmenteront dans les pays développés, d'où la nécessité

---

<sup>19</sup> La liste de certains organes régionaux de pêche est reproduite à l'annexe III.

<sup>20</sup> *Fish, A Consumer's Guide*, WWF, Suisse, 2004.

d'assurer une information et une formation adéquates, en particulier au niveau des petites entreprises.

41. Les consommateurs sont préoccupés par l'impact de la pêche sur les ressources. Les effets de l'épuisement des ressources sur les moyens de subsistance peuvent être un autre motif d'inquiétude. La communication d'informations fiables et compréhensibles sur l'environnement est profitable aussi bien aux consommateurs qu'aux producteurs car elle répond aux préoccupations des premiers et aide les seconds à observer des pratiques écologiquement rationnelles. Les initiatives d'écoétiquetage concernent souvent des produits particuliers et elles ont de bonnes perspectives de développement. L'écoétiquetage implique des coûts supplémentaires provenant du processus de certification lui-même, de l'investissement dans des méthodes de production écologiques et de la commercialisation du produit concerné (conditionnement, recherche de marchés, etc.). Les petites entreprises de pêche peuvent participer plus facilement à ces mécanismes de certification si elles partagent les coûts occasionnés avec d'autres pêcheurs et/ou avec des exportateurs. Des organisations internationales s'occupant de développement peuvent fournir une assistance, des associations de pêche peuvent être aussi des partenaires fiables pour les banques de prêt, et les politiques et programmes gouvernementaux peuvent être une source d'aide.

## **V. RÔLE DES PÊCHES DANS LES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

### **A. Emploi, sécurité alimentaire, revenus et source de devises**

42. On estime que 38 millions de personnes tirent des revenus de la pêche, dont 85 % en Asie (la Chine à elle seule représente un tiers du total). Si, dans les régions industrialisées, la pêche est une activité commerciale, elle peut être une activité de subsistance dans les pays plus pauvres. Le secteur de la pêche comprend aussi les activités de transformation, qui sont souvent le fait des femmes. Celles-ci jouent aussi d'autres rôles, notamment dans la vente de détail, en prenant le poisson débarqué, en le transportant, en le transformant et en le vendant sur les marchés.

43. La dépendance à l'égard des activités de pêche peut être très forte, non seulement en raison de leur rôle dans les exportations, mais aussi de leur contribution importante à l'économie locale (industries de transformation, transport, marchés) et à la bonne santé de la population. Les exportations de poisson des pays à faible revenu et à déficit alimentaire qui, par définition, sont des importateurs nets de denrées alimentaires, représentent 20 % du total mondial des exportations de produits halieutiques. Globalement, pendant la période 1998-2000, les exportations de produits halieutiques représentaient l'une des quatre principales catégories d'exportations de produits de base dans 68 pays en développement, dont 23 pays moins avancés (sur un total de 50) et 16 petits États insulaires en développement (sur un total de 27). Le secteur de la pêche contribue aussi à la sécurité alimentaire, en fournissant à la population une source abordable de protéines. Une fois transformé, le poisson peut être conservé plusieurs mois, ce qui permet de le transporter vers des zones éloignées ou d'en faire une réserve de protéines même pour les plus pauvres.

## **B. Rôle des petites entreprises de pêche dans le développement national et la réduction de la pauvreté**

44. Les petites entreprises de pêche jouent un rôle essentiel dans le secteur de la pêche et dans l'économie de nombreux pays. Elles sont aussi les premières à être touchées par la durabilité des ressources halieutiques. Face à la croissance de la demande locale, mais aussi de celle des pays importateurs, il est loin d'être facile de réglementer l'activité de pêche par le biais unique de politiques répressives. Les solutions au problème de l'épuisement des ressources qui font appel à des activités de remplacement doivent être étudiées.

45. Les petites entreprises de pêche et les pêcheurs sont souvent mal informés de l'état des ressources exploitées et des autres possibilités. L'exploitation indépendante et concurrente de stocks de poisson sans réglementation peut conduire à l'épuisement. En outre, les petits pêcheurs sont dépourvus des infrastructures nécessaires à la manipulation et à la transformation, ce qui entraîne des pertes considérables pendant ces deux étapes. Ils manquent aussi d'installations de stockage et de moyens de transport pour vendre des produits à valeur ajoutée, c'est-à-dire essentiellement du poisson vivant, frais ou congelé, et ils n'ont pas accès aux inspections reconnues qui sont indispensables à leur exportation. Ils ont besoin d'être informés des disponibilités du stock, des normes de qualité et des marchés, et d'avoir accès à des technologies de pêche modernes afin de rationaliser leurs activités et de réduire ainsi les prises accessoires et les pertes.

46. L'aquaculture semble constituer une alternative économique viable lorsque plusieurs conditions sont réunies. Les produits de l'aquaculture doivent respecter des critères de qualité et des normes vétérinaires strictes. En outre, les marchés importateurs et les consommateurs accordent une attention croissante au caractère durable de la production (ce qui vaut aussi pour les prises sauvages) et au recours à des pratiques respectueuses de l'environnement. Malgré les progrès techniques, l'aquaculture est limitée à certaines espèces. La mise en place de l'aquaculture dans une zone de pêche traditionnelle exige des études de marché fiables, la formation des pêcheurs et des investissements dans l'infrastructure.

47. Outre la formation, l'information et le renforcement des capacités, les petits pêcheurs et le secteur de la pêche ont besoin d'avoir davantage accès au crédit pour financer des infrastructures telles que des installations de stockage, de transformation et de conditionnement. Ils doivent aussi financer des intrants pour la pêche – carburant, filets, outils utilisés sur les navires, etc. – et l'aquaculture. Des mécanismes de financement novateurs peuvent être conçus à ces fins.

## **C. Financement des petites entreprises de pêche**

48. Le crédit est considéré comme l'un des principaux obstacles au développement du secteur de la pêche. Pour mettre en place des mesures de gestion et de conservation des pêches, il faut augmenter le fonds de roulement, les crédits et les investissements, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Toutefois, il existe de nombreux obstacles à l'octroi de crédits à des conditions raisonnables. Ces difficultés sont principalement dues à une méfiance généralisée, à des obstacles institutionnels et à l'incompréhension des établissements de crédit, qui considèrent la pêche comme une activité très risquée et exigent donc des garanties importantes tout en assortissant leurs prêts de conditions et de programmes de remboursement stricts. De nouvelles

solutions de financement doivent donc être mises en place pour répondre aux besoins et aux exigences du secteur de la pêche.

49. En outre, du fait de normes plus strictes, les investissements dans l'aquaculture sont devenus plus lourds et de nouvelles solutions de financement sont nécessaires pour soutenir la croissance de ce secteur. Il en va de même pour les pêches de capture certifiées ou labellisées en raison des coûts supplémentaires de l'agrément et des pratiques respectueuses de l'environnement.

50. Différents mécanismes de financement destinés aux petites entreprises de pêche ont été mis au point pour surmonter l'obstacle des garanties à fournir. Les établissements de microcrédit et le crédit spécialisé sont le seul moyen dont disposent les entreprises artisanales dans certains pays, alors que les banques financent traditionnellement des prêts sur garantie – préfinancement d'intrants et financement sur la base de récépissés d'entrepôt.

51. Par exemple, une banque achète du carburant pour des pêcheurs, qui remboursent une fois que le poisson est vendu. Le poisson pris peut être stocké dans une chambre froide, qui délivre un reçu indiquant la quantité de poisson stocké et le récépissé est présenté à la banque pour garantir un prêt; celle-ci n'est pas propriétaire du stock et ne s'en servirait que pour garantir le remboursement. Ces mécanismes permettent aux pêcheurs de conserver une trésorerie et de régler leurs charges quotidiennes (carburant, locations, salaires, etc.) jusqu'à ce que les consommateurs les paient (ce qui peut prendre quelques jours, voire quelques semaines si le poisson est transformé ou exporté).

## VI. CONCLUSION

52. Le secteur de la pêche joue un double rôle stratégique dans les pays en développement: il est une source de devises – sous la forme de recettes d'exportation ou de redevances versées en contrepartie de l'octroi de droits de pêche – et le garant de la sécurité alimentaire, en particulier comme source de protéines animales. Ces deux rôles sont particulièrement importants pour les PMA. Concernant les exportations, l'entrée sur les marchés des produits de la pêche est fondamentalement liée à la réglementation sanitaire. Ce marché devrait être stable et être caractérisé par des prix élevés pendant les années qui viennent. Les produits halieutiques jouent déjà un rôle très important dans la sécurité alimentaire des pauvres des PMA, qui sont particulièrement tributaires du poisson comme source d'aliments.

53. Les deux rôles du secteur de la pêche peuvent entrer en conflit l'un avec l'autre étant donné qu'ils dépendent de l'exploitation de la même ressource. Toutefois, ce conflit peut être évité et les deux rôles peuvent être synergiques si le développement d'un secteur axé sur l'exportation prend en compte la nécessité de saisir toutes les chances de faire reposer le développement sur une base plus large. Outre l'apport de recettes en devises, le développement du secteur de la pêche – aussi bien des captures que de l'aquaculture – peut contribuer de manière notable à la réduction de la pauvreté grâce à ses effets sur plusieurs variables essentielles du processus de développement, notamment l'emploi local, la mise en place d'une industrie de transformation locale, l'élaboration de politiques environnementales et la parité des sexes grâce à la participation des femmes à la transformation et à la vente du poisson.

54. Pour que le développement du secteur de la pêche produise ces résultats, il faut toutefois garantir la durabilité des stocks de poisson afin que la production puisse se maintenir à long terme. En outre, les consommateurs des pays riches accordent de l'importance à la durabilité des stocks. La FAO a élaboré un code de conduite pour une pêche responsable qui définit dans le détail les différentes étapes à suivre pour atteindre cet objectif par le biais de politiques nationales et régionales.

55. Les politiques nationales de développement du secteur de la pêche peuvent être axées sur deux objectifs:

- Garantir la sécurité alimentaire en développant le secteur local, y compris l'aquaculture; et
- Exporter des produits de la pêche en garantissant leur qualité et en renforçant les activités de transformation et d'exportation, notamment grâce à la conclusion d'accords de pêche avec des entreprises étrangères.

56. Les petites entreprises de pêche et fermes aquacoles doivent être au cœur des politiques menées en raison de leur souplesse, de leurs faibles besoins en capitaux, de leur rôle dans l'emploi et de leur position stratégique dans les chaînes locales d'approvisionnement.

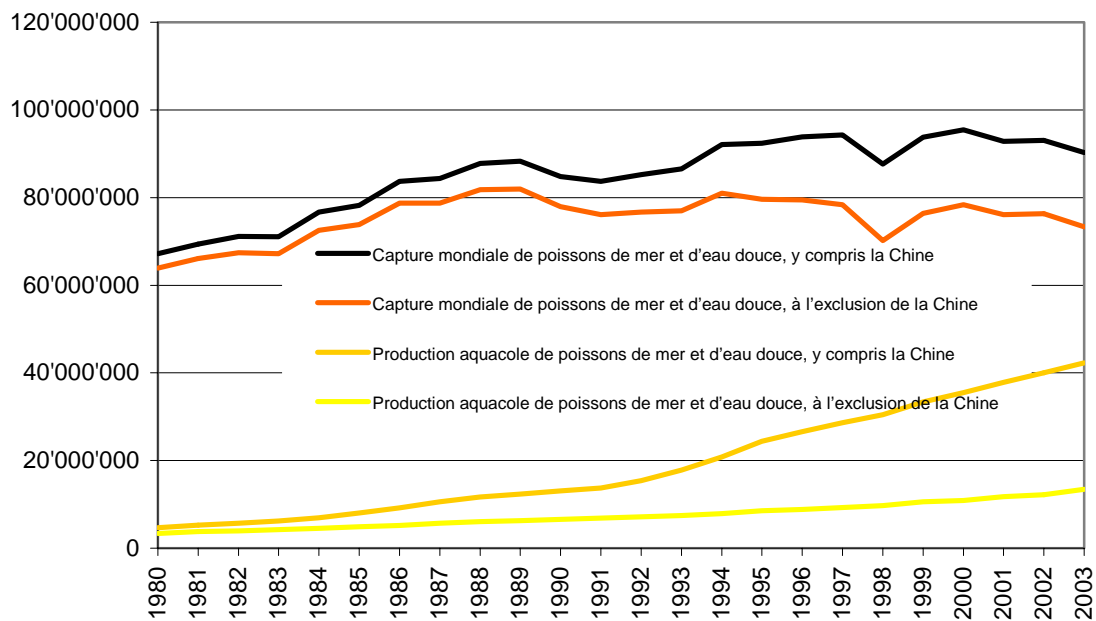
57. De nombreux pays ont besoin d'une assistance technique pour permettre au secteur de la pêche de se développer à hauteur de ses possibilités, dans les domaines importants suivants:

- Évaluation des ressources halieutiques et application de mesures visant à garantir la durabilité des stocks de poisson;
- Formation pratique visant à accroître la valeur du poisson produit ou pris: réduction des prises accessoires, rationalisation de la pêche, diminution des pertes pendant la transformation et amélioration de la qualité des produits;
- Mise en place de nouvelles méthodes de financement;
- Respect des normes d'exportation par le biais d'une formation aux méthodes de manutention et de la création d'au moins une organisation de contrôle agréée dans chaque pays.

**Annexe I. Les neuf divisions et 50 groupes d'espèces adoptées dans la Classification statistique internationale type des animaux et des plantes (CSITAPA) de la FAO**

Poissons d'eau douce	Poissons marins	Poissons diadromes	Crustacés	Mollusques	Mammifères aquatiques	Animaux aquatiques divers	Produits divers d'animaux aquatiques	Plantes aquatiques
Carpes, barbeaux et autres cyprinidés	Flets, flétans, soles	Esturgeons, spatules	Crustacés d'eau douce	Mollusques d'eau douce	Baleines bleues, rorquals communs	Grenouilles et autres amphibiens	Perles, nacre, coquilles	Algues brunes
Tilapias et autres cichlidés	Morues, merlus, aiglefin	Anguilles	Crabes, araignées de mer	Ormeaux, bigorneaux, strombes	Cachalots, globicéphales	Tortues	Coraux	Algues rouges
Poissons d'eau douce divers	Poissons côtiers divers	Saumons, truites, éperlans	Homards, langoustes	Huîtres	Otaries, phoques, morses	Crocodiles et alligators	Éponges	Algues vertes
	Poissons démersaux divers	Aloses	Crabes royaux, galatées	Moules	Mammifères aquatiques divers	Ascidiens et autres tuniciers		Plantes aquatiques diverses
	Harengs, sardines, anchois	Poissons diadromes divers	Crevettes	Coquilles Saint-Jacques		Limules et autres arachnoïdés		
	Thons, pélamides, marlins		Krill, crustacés planctoniques	Clams, coques, arches		Oursins et autres échinodermes		
	Poissons pélagiques divers		Crustacés marins divers	Encornés, sèches, poulpes		Invertébrés aquatiques divers		
	Squales, raies, chimères			Mollusques marins divers				
	Poissons marins non identifiés							

## Annexe II. Production mondiale de poisson (tonnes)



Source: Fishstat, FAO.



### **Annexe III. Liste de certains organes internationaux et régionaux de pêche**

#### **Organes régionaux de pêche qui mettent en place des mesures de gestion**

CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique
CEPTA	Council of the Eastern Pacific Tuna Fishing Agreement
CCSBT	Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
IATTC	Inter-American Tropical Tuna Commission
IBSFC	Commission internationale des pêches de la Baltique
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CTOI	Commission des thons pour l'océan Indien
IPHC	International Pacific Halibut Commission
CBI	Commission baleinière internationale
NAFO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OCSAN	Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord
CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est
NPAFC	Commission des poissons anadromes du Pacifique Nord
PSC	Pacific Salmon Commission
SEAFO	South East Atlantic Fisheries Organization
SWIOFC	Southwest Indian Ocean Fisheries Commission
WCPFC	Western and Central Pacific Fisheries Commission

**Organes régionaux de pêche qui donnent à leurs membres  
des conseils dans le domaine scientifique et en matière de gestion**

AAFC	Atlantic Africa Fisheries Commission
CPAP	Commission des pêches pour l'Asie et le Pacifique
BOBP-IGO	Bay of Bengal Programme – intergovernmental organization
CARPAS	Commission consultative régionale des pêches pour l'Atlantique Sud-Ouest
COPACE	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
CPCA	Comité des pêches continentales pour l'Afrique
COPESCAL	Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine
COREP	Comité régional des pêches du Golfe de Guinée
CPPS	Permanent Commission for the South Pacific
COFREMAR	Comisión Técnica Mixta del Frente Marítimo
CECPI	Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures
FFA	South Pacific Forum Fisheries Agency
LVFO	Lake Victoria Fisheries Organization
NAMMCO	North Atlantic Marine Mammal Commission
MRC	Mekong River Commission
OLDEPESCA	Organización Latino-Americana de Desarrollo Pesquero
CORÉPÊCHES	Commission régionale des pêches (États du Golfe)
SEAFDEC	Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est
SRFC	Sub-Regional Commission on Fisheries (West Africa)
COPACO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
WIOTO	Western Indian Ocean Tuna Organization

### **Organismes scientifiques**

ACFR	Comité consultatif de la recherche halieutique
CWP	Groupe de travail de coordination des statistiques des pêches
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
NACA	Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific
PICES	Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord
CPS	Secrétariat général de la communauté du Pacifique Sud

### **Autres accords**

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente
ASCOBANS	Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord

-----